

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)**

**XVIIème REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**  
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 10 février 2012

**Accord N°. 1/12**

**ACCORD APPROUVANT LES RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES, DU SECRETAIRE GENERAL, DES PRESIDENTS DES  
COMITES SPECIAUX ET DU PRESIDENTE DU CONSEIL DES  
REPRESENTANTS NATIONAUX DU FONDS SPECIAL DE L'ASSOCIATION  
DES ETATS DE LA CARAIBE**

**Le Conseil des ministres,**

**Vu :**

Les Articles XIV, paragraphe 3, et l'Article XV de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'Accord No. 7/95 ;

L'Accord No. 10/95 ;

La Déclaration de Margarita et le Plan d'Action, approuvés par le III<sup>e</sup> Sommet de Chefs d'État et/ou Gouvernement de l'AEC, tenue sur l'île de Margarita, au Venezuela, les 11 et 12 décembre 2001 ;

L'Accord 1/04 ;

**Considérant :**

Les recommandations et décisions de la XV<sup>e</sup> Réunion intersessionnelle préparatoire ;

Le Rapport du Président du Conseil des ministres ;

Le Rapport annuel du Secrétaire général ;

Les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux et du Président du Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial ;

**CONVIENT :**

1. D'approuver le Rapport présenté par le président du Conseil des ministres (ACS/2012/CM.XVII/CR/CHAIR) ;
2. D'approuver le Rapport du Secrétaire général pour l'année 2012 (ACS/2012/CM.XVII/CR/SGR) ;
3. D'approuver les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux et du Président du Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial (ACS/2012/CM.XVII/CR/NAT.DIS ; ACS/2012/CM.XVII/CR/TRANSP ; ACS/2012/CM.XVII/CR/TRADE ; ACS/2012/CM.XVII/CR/SUST.TOUR ; ACS/2012/CM.XVII/CR/B&A ; ACS/2012/CM.XVII/CR/FONDO).